RÉPONSE
DU CURÉ DE***
A
LA LETTRE CIRCULAIRE
DU
TIERS-ÉTAT D'ANJOU,
AUX CURÉS DU DIOCESE.

Case
FRC
7907

1789.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

RÉPONSE

DU CURÉ DE***

A la Lettre circulaire du Tiers-Etat d'Anjou, aux Curés du Dioceſe.

MESSIEURS,

Je vous ai la plus grande obligation de la marque honorable de confiance que vous voulez bien témoigner à moi & à mes confreres. Malgré les grands intérêts qui vous occupent aujourd'hui, vous n'avez pas dédaigné de jetter les yeux ſur une claſſe de citoyens, qui fait profeſſion de vivre dans l'obſcurité. Vous la croyez utile à raiſon de ſes travaux, & reſpectable même *par la ſublimité de ſes fonctions* : vous gémiſſez ſur l'impoſſibilité où nous étions de ne pouvoir *vous offrir d'autre conſolation que celle de la religion;* & vous vous réjouiſſez, vous nous félicitez même de ce que *nous allons jouir enfin dans les affaires politiques, de la conſidération qui nous eſt due à tant de titres.*

Tous ces éloges ſont flatteurs ; mais permettez, Messieurs, que je vous expose à ce ſujet mes difficultés. Je ne doute nullement de votre ſincérité à notre égard ; mais je crains que vous ne ſoyez dans l'erreur, & qu'en vous empressant de nous faire jouir d'une vaine *considération dans les affaires politiques*, vous ne nous faſſiez perdre celle que méritent *les fonctions ſublimes* de notre ministere, & cette confiance qui peut ſeule faire goûter *les consolations de la religion que nous pouvons vous offrir*.

1°. Le genre des travaux auxquels nous ſommes dévoués, est absolument étranger à celui que demande l'administration *des affaires politiques*. Quelles que ſoient les lumieres que nous admirons nous-mêmes dans plusieurs de nos confreres, elles ne ſont nullement relatives aux grandes questions que vous agitez. Vous proposez de régler *les droits du roi lui-même & ceux de la nation* en général, de chaque province en particulier, de chacun des ordres de l'état. Vous voulez établir une juste balance entre tous les citoyens, répartir également entr'eux les charges, ainsi que les bénéfices ; en un mot, réparer tous les abus, & procurer à ce royaume une régénération desirée, d'où résultera le bonheur, la félicité des peuples.

Voilà, Messieurs, des vues dignes de votre patriotisme & de vos lumieres ; mais

pour en délibérer utilement, il faut des connoissances générales & particulieres, l'histoire des empires, le droit public des nations, ceux relatifs à ce royaume, à chacune de nos provinces, à chacun des trois ordres qui composent cet état, l'obligation que le souverain a contracté de les conserver, les serments solemnels par lesquels il s'est lié envers ses peuples, par lesquels les peuples sont liés envers lui, &c. &c. Voilà la base des systêmes du jour. Ces matieres demandent une étude sérieuse, une application absolument incompatible avec *les fonctions sublimes* de notre ministere. Notre condition particuliere nous attache aux devoirs qu'attendent de nous les peuples qui nous sont confiés. Notre exactitude à remplir ces devoirs, à prévoir leurs besoins spirituels & temporels, demandent tout notre temps; & nous manquerions notre objet, si nous perdions des moments précieux dans la dissipation qu'entraînent les affaires politiques.

2°. Tous les prêtres ne peuvent être évêques, tous les gentilshommes ne peuvent être généraux d'armée, tous les jurisconsultes ne peuvent être juges souverains; de même, tous les laboureurs ne peuvent être artisans, tous les domestiques ne peuvent être princes & législateurs. Il est nécessaire qu'il y ait différens ordres dans l'état, différents emplois, différentes conditions : chacun de nous doit se fixer à son état, & le remplir avec exactitude.

Si des talents ſupérieurs méritent que quelque ſujet ſoit distingué & élevé à un rang ſupérieur, c'est à ſes ſupérieurs dans ſa condition, & au prince dans l'état, à juger du mérite, & à le récompenser. Mais vous pensez comme moi, Messieurs, qu'il y a bien de la présomption dans l'esprit de ceux qui, non contents de l'état où Dieu les a fait naître, ſe jugent eux-mêmes capables de tout, condamnent tout; & travaillent incessamment à tout bouleverser pour s'élever eux-mêmes ſur les ruines de ceux qui ſont l'objet de leur jalousie. Vous conviendrez que cet esprit de jalousie est la ſource de l'insubordination, de l'indépendance, du désordre. Et tel est celui de la philosophie de nos jours. Voyez avec quelle amertume elle ſe permet de censurer tous les gouvernements, toutes les politiques. Ecoutez ce cri général de la liberté, qui a étouffé dans tous les cœurs, celui de la ſagesse, de l'honnêteté, de la régle, à laquelle on donne les noms de despotisme, de tyrannie. Voyez ce qui ſe passe dans vos villes, l'impudence avec laquelle on insulte aux loix, aux magistrats, aux ordres des citoyens qui tiennent leur rang & leur état de la constitution de la monarchie.

3o. Vous-mêmes, Messieurs, donnez lieu à ces tristes réflexions, par les invitations insidieuses (pardonnez-moi ce terme) que vous nous faites de nous réunir à vos efforts, *pour balancer cette puis-*

ſance que la noblesse & le haut clergé ont tant fait valoir contre nos intérêts communs. Vous nous prévenez contre *l'intrigue & la cabale*, contre *le regard imposant, ou l'air tout nouveau d'affabilité de celui qui nous préside.* Vous avancez *qu'une trop funeste expérience nous a depuis long-temps appris que ceux qui devoient être nos protecteurs naturels, ont toujours été nos plus cruels ennemis.* Diſons-le à la *honte de la religion*, ajoutez-vous encore, *la conduite odieuse* de la plupart *des évêques à l'égard des curés*, décele l'infame projet qu'ils ont *toujours eu de les avilir.*

Ah ! Messieurs, que ne nous laissiez-vous dans ce honteux oubli qui faisoit notre bonheur, plutôt que de venir troubler notre retraite paisible, par le langage de la révolte & de la ſédition ? Croyez-vous trouver parmi nous des ames assez basses pour ſe laisser ſéduire par une adulation ſacrilége ? Croyez-vous que nous puissions oublier que c'est au choix de nos évêques, à l'imposition ſacrée de leurs mains, que nous ſommes redevables de notre élévation à un ministere aussi ſublime ? Pensez-vous qu'un *fils bien né* puissse oublier qu'il doit ſa *naissance & ſa vie à ſon pere ?* Voudriez-vous nous trouver coupables d'ingratitude envers celui qui partage avec nous les ſoins de ſon troupeau, & nous honore de ſa confiance, en nous choisissant pour ſes coopé-

rateurs? Ces calomnies ſcandaleuses que vous répandez ſur nos évêques, retombent ſur nous; nous le ſentons vivement.

Nous ne gémirons plus, dites-vous, *ſous le despotisme le plus humiliant*; *nous ne ſerons plus opprimés ſous le poids de la grandeur épiscopale*. Sachez, Messieurs, que cette grandeur épiscopale est *notre gloire, comme nous ſommes la ſienne*. 2e Cor., chap. Ier, V. 14. Cette grandeur a un principe qui vous ſemble inconnu; mais qui est au-dessus de toutes les grandeurs de la terre. Vouloir l'avilir, c'est blasphémer contre le Saint Esprit, qui en est l'auteur: vouloir la détruire, c'est vouloir ébranler les fondemens de l'Eglise même, *dont Jésus-Christ est la pierre angulaire*. Actes des Apôtres ch. 4, V. 11 Vos efforts seront inutiles, & vous viendrez *vous-mêmes* vous briser contre cette pierre, *dont le poids* (*& la ſainteté*) vous écrasera.

A Dieu ne plaise que nous gémissions sous le poids de l'autorité *de nos peres*. Nous leur obéissons volontairement, & c'est dans notre ſoumission que nous trouvons le vrai bonheur, la vraie liberté, bien différente de cette liberté sans freins et sans pudeur, ſource de tous ces mouvemens ſéditieux, qui, en menaçant de tout renverser, répandent par-tout la terreur & l'effroi.

Ils ſont hommes ſans doute, & ils ont

pu donner des preuves humiliantes de leur foiblesse humaine. Alors, suivant le précepte de J. C., *nous devons faire ce qu'ils disent*; rien ne nous dispense de l'obéissance & du respect dû à leur caractere. *Mais nous ne devons pas faire ce qu'ils font*; Math. 23, v. 3., & nous ne devons pas oublier cette autre parole que le Fils de Dieu leur a adressée : *Qui vous méprise, me méprise.* Luc, chapitre 10, V. 16.

4o. Nous ne sommes point trompés, Messieurs, par cette belle Protestation que vous nous faites, de nous voir avec joie plaider la cause du Peuple.

Comment sommes-nous traités dans les Assemblées de nos Paroisses, lorsqu'il y est question des affaires temporelles de nos Eglises? Que de difficultés ne nous a-t-on pas suscitées vis-à-vis de nos Peuples, quels mauvais motifs ne nous a-t-on pas imputés? N'a-t-on pas cherché tous les moyens d'aliéner l'esprit & le cœur de nos Paroissiens, en dirigeant contre nous les mêmes reproches que vous faites aujourd'hui au Haut-Clergé?

Si quelques-uns de nous sont appellés aux Assemblées nationales, jouiront-ils plus paisiblement de la liberté de suffrage? N'accuserez-vous pas de vues particuliéres, d'ambition, &c., ceux dont les avis seront contraires au vôtre? N'agissez-vous pas déjà en despotes vis-à-vis des

deux Ordres de l'Eglise & de la Noblesse ? Ne les accusez-vous pas de tyrannie, de vexations, sur-tout de sacrifier les intérêts du Peuple à la conservation de leurs priviléges ? N'exigez-vous pas qu'avant tout, vos réclamations soient entendues, vos prétentions vous soient adjugées ? Ne menacez-vous pas même *de ne pas vous trouver aux Etats-Généraux*, si l'on ne fait pas d'abord droit sur vos demandes ?

N'est-ce pas là imposer la Loi, non à des Particuliers, mais à l'Etat entier, mais au Roi lui-même ?

Nous irons donc aux Etats-Généraux, pour être nécessairement de l'avis que vous proposerez ; ou, si nous pensons différemment, ce zele, cette confiance que vous affectez de nous témoigner, dégénéreront dans les reproches les plus amers, & nous devrons nous attendre aux suites de votre mécontentement.

5o. D'un autre côté, *ces infortunés Habitans des campagnes*, que vous supposez *nous voir avec consolation* appellés à la discussion *des affaires politiques*, ont aussi leur façon de voir. Plusieurs seront portés pour les Gentilshommes de leurs cantons, dont ils reçoivent des secours, soit de conseils, soit de protection dans leurs affaires, soit pécuniaires. Ceux-ci verront-ils de bon œil leurs Pasteurs se réunir à vous, pour humilier leurs protecteurs, & leur ôter les moyens de leur être utiles ? Ne nous accuseront-ils pas d'injustice,

d'injustice ; ou du moins de partialité ? D'autres, par des vues différentes, & des engagemens pris avec les Propriétaires roturiers, dont ils dépendent, s'éleveront contre les premiers. Si leur Pasteur se trouve lié, par sa façon de penser, à la cause des premiers, ne perdra-t-il pas également toute confiance à l'égard des derniers?

Cependant il est le pere commun : il doit être un Ministre de paix. Son ministere est étranger à toutes *vos affaires politiques :* il doit exhorter son Peuple à *se mettre peu en peine des affaires de ce monde, à rechercher uniquement le Royaume de Dieu.* Math. 6 v. 31. Et lorsqu'il sera bien rempli lui-même de ces vues mondaines, de ces intérêts temporels, comment persuadera-t-il aux Fideles, qu'ils ne doivent *pas s'inquiéter du lendemain;* Ibid., 34 qu'en se soumettant au travail auquel *tous les hommes sont condamnés en punition du péché,* Genese 3. 19, ils doivent tout attendre de la Providence, qui veille continuellement à leurs besoins, qui a *compté tous les cheveux de leurs têtes, dont un seul ne tombera pas sans son ordre.* Math. 10, 30; Luc 21, 18. Le Seigneur ne nous a-t-il pas défendu de nous mêler des affaires du siecle ? N'a-t-il pas *chassé du Temple ceux qui en faisoient un lieu de trafic ?* Joan., c. 2. v. 15. Voulez-vous donc nous rendre coupables de ce crime ?

Et lorsque vous nous aurez compliqué dans toutes *ces négociations du monde*, lorsque vous nous aurez trouvé contraires à vos opinions, quelle grace aurons-nous de vous rappeller à la regle, si vous croyez avoir lieu de nous accuser de nous en être écartés ? Comment pourrons-nous calmer les discussions particuliéres, que ces différences d'opinions pourront exciter & excitent déjà dans nos Paroisses, si le Peuple a lieu de se défier que nous favorisons un parti plus que l'autre ?

Loin donc que notre présence aux Assemblées de la Nation, puisse être pour nos Peuples un sujet de consolation, je regarde ce projet comme absolument nuisible au bien public, non-seulement pour notre Peuple en particulier, mais pour le Royaume en général. Nous *restions peut-être les seuls* : (Quatrieme Livre des Rois, chapitre 3, v. 11.) dans le cas d'amortir l'embrasement général qui s'allume dans le Royaume : & vous lui enlevez cette derniere ressource ! Pensez-y bien.

Il n'en est pas de même du Haut-Clergé. Les Evêques, les Abbés, les Chapitres, suivant les Loix de l'Etat, doivent paroître aux Assemblées de la Nation. Nous avons besoin de Défenseurs dont les intérêts soient liés avec les nôtres. Il n'est pas juste que, tandis que nous sommes uniquement occupés du ministere public, le Public nous abandonne dans les besoins que nous avons réciproquement de son minis-

tere ; c'est à nos Supérieurs à veiller & à nous procurer nos besoins temporels ; c'est une charge de leurs places. Nous avons droit de réclamer d'eux leurs soins, leur vigilance, pour la conservation de nos droits & de ceux de nos Eglises.

Et nous ne nous regarderons point comme avilis, Messieurs, parce que nous ne sommes point appellés nous-mêmes à la discussion de ces affaires. *La meilleure part nous est réservée* ; Luc. 10, v. 42, nous savons l'apprécier. Nous n'ignorons pas le Jugement que notre Souverain Maître en a porté lui-même.

Nous ne sommes donc point jaloux de ce que le Haut-Clergé jouît seul de *toute cette considération dans les affaires politiques*, dont vous cherchez à nous flatter. Nous *laissons aux morts le soin d'ensevelir leurs morts*. Math. 8, v. 22.

Nous ne nous dissimulons point les dangers auxquels les embarras des affaires, & ce phantôme de considération qui les accompagne, exposent nos Evêques & ceux qui doivent y prendre part avec eux. Nous voyons, avec effroi, les précipices que l'orgueil & l'ambition semblent creuser sous leurs pas.

Les mains élevées vers le Ciel, nous implorons pour eux la miséricorde de ce même Dieu, qui nous a préservé d'une tentation aussi délicate.

6o. Nous ne pensons pas qu'un Sujet fidele puisse prétendre de régler, avant toute opération, *les droits de son Roi.* Ces droits sont réglés par le Souverain Maître de l'Univers. *C'est par lui que regnent les Rois, & que les Législateurs ordonnent ce qui est juste.* C'est *lui qui donne aux Grands l'autorité, & aux Magistrats le pouvoir de rendre justice aux Peuples.* Proverb. c. 8, v. 13 & 16.

Tout pouvoir vient donc *de Dieu. Résister aux Puissances, c'est résister à l'ordre de Dieu même. Nous devons donc leur être soumis ; c'est pour nous un devoir qui n'est pas un effet de la crainte, mais une obligation de conscience.* St. Paul aux Rom. chapitre 13. Comment donc, Messieurs, vous qui ne cessez de proclamer votre amour, votre dévouement pour votre Roi, osez-vous prétendre *à régler ses droits*? Ce n'est point à vous, mais à Dieu seul, qu'il en est comptable.

Sans doute, il n'a pas le droit d'entamer vos propriétés ; vous avez celui de les réclamer de sa justice, de lui faire des remontrances respectueuses. Achab, Roi des Juifs, ne pouvoit, sans crime, s'emparer de *la vigne de Naboth.* Reg. l. 3, ch. 21, v. 1 & suiv. Naboth n'étoit point obligé de s'en dépouiller pour la céder au Roi. Mais la Loi qui restreignoit les pouvoirs du Prince, & assuroit la propriété du sujet, n'étoit point *établie* par la volonté du sujet ni même du peuple.

C'est Dieu lui-même qui défend au Roi, comme au ſujet, de s'*emparer du bien d'autrui*. C'est le Commandement de Dieu ſeul qui *regle les droits du Roi*.

En France, dites-vous, le Roi ne peut rien régler que par le conſentement des Etats-Généraux ? Sans doute, quant à la levée des impôts, parce qu'il n'a aucun droit ſur vos propriétés. Par la même raiſon, il ne peut altérer les Loix conſtitutionnelles qui vous en aſſurent la poſſeſſion, ſans le conſentement formel de chacun des Trois Ordres de l'Etat.

Il eſt lié envers vous par les Loix de l'Etat & par ſon ſerment, vous êtes également lié envers lui par ces mêmes Loix & par votre ſerment; avec cette différence, que votre devoir eſt de reſpecter votre Souverain, & de lui obéir : le ſien eſt de vous gouverner avec juſtice. C'eſt *de Dieu même qu'il en a reçu le pouvoir*. C'eſt *Dieu qui examinera ſes œuvres, & jugera juſqu'à ſes penſées même. Plus il eſt puiſſant, plus il ſera puiſſamment* puni, s'il s'écarte des regles de la juſtice.

Je ſais bien que ce n'eſt pas là la doctrine du jour, & vos Philoſophes ne reconnoiſſent *d'autorité légitime que celle qui obſerve, & fait obſerver ſans diſtinction le pacte ſocial, parce que*, diſent-ils, *les hommes n'ont jamais pu accorder à leurs Chefs le droit d'anéantir pour eux tous les biens, en vue deſquels ils*

vivent en ſociété. Morale-universelle ; tome 2, ſect. 4, chapitre 2. Ainsi, dans leurs principes, ce n'est plus *de Dieu que vient la puissance des Princes :* ce ſont les Peuples qui la leur ont *accordée.* Ce ſeroit *une chose inique de n'accorder à toute une Nation, ce que l'équité octroie aux personnes particulieres, comme aux mineurs, aux femmes,* &c., *principalement s'il appert de la mauvaise foi de celui auquel de telles perſonnes ſont obligées.* Essai de Montagne l. III. Donc le Peuple peut, comme les mineurs, les femmes, les personnes en démence, se pourvoir contre leurs tuteurs ou leurs chefs. N'est-ce pas là porter la multitude à la révolte ? *Le Peuple est-il esclave,* ajoute-t-on encore ? *Par le Droit Romain, l'esclave auquel étant malade, n'aura été pourvu par ſon Seigneur, est tenu pour affranchi.* Donc un Peuple, aux besoins duquel le Roi n'aura pas pourvu, est affranchi de ſon obéissance : aussi condamne-t-on ceux qui osent dire *que les Rois n'ont point d'autres Juges que Dieu.*

Déjà les Protestans avoient ſoutenu que *c'est le Peuple qui fait les Souverains. Donc il possede la Souveraineté dans un degré plus éminent : donc la Souveraineté est dans le Peuple comme dans ſa ſource, & même comme dans ſon premier ſujet.* Jurieu, Lettre XVI, n. 4, p. 123.

Ils ont enseigné que *l'on ne doit rien*

à ſon Prince légitime, lorsqu'il ne nous rend pas ce qui nous est dû à nous-mêmes : Jurieu, Lettre IX. 67.

Que tout *Particulier qui est attaqué par une injuste violence, est en droit de ſe défendre, même contre ſon Souverain;* Bossuet, 5, Avert. aux Prot., n. VIII.

Que les Chrétiens opprimés par les Empereurs, eussent été en droit de ſe défendre. Il est vrai que le Ministre Jurieu fait en cet endroit une distinction, *pour toute autre cause que pour la Religion*: mais il dit bientôt ailleurs que cette *défense n'est point criminelle, ſuivant la morale du monde; qu'elle ne l'est, en tout cas, que ſelon les regles de l'Evangile.* Et il ne tarde pas à ſoutenir que les préceptes de Jésus-Christ, qui ordonnoient à ſes Disciples de tout ſouffrir, d'*être ſoumis aux Rois & aux Magistrats. . . . à leurs Maîtres*, en un mot, *même fâcheux & inexorables* (*etiam Discolis*), étoient des préceptes accommodés aux temps d'alors, où l'Eglise étoit foible, impuissante, trop peu nombreuse pour résister à ſes Princes persécuteurs; & que leur patience étoit plutôt un effet de la crainte que de la vertu. Ibid., n. XIV.

Il ſemble, Messieurs, que vous ayez admis ce principe des Protestans; & que vous ſentant forts de vingt-quatre millions d'hommes, contre ſix cents Privilégiés, Princes, Magistrats, Gouverneurs, Inten-

dans ou autres Dépositaires de l'Autorité Royale, vous voulez faire entendre que *cette Autorité du Roi dépend du Peuple, & que le Peuple est naturellement maître de ſon Gouvernement, pour lui donner telle forme que bon lui ſemble.* Jurieu, Lettre XVII. En effet, vous nous proposez de demander avec vous, qu'avant toute opération, *les droits du Roi & ceux de la Nation ſoient irrévocablement établis.* Je n'ai rien à vous répondre, Messieurs, que cette parole de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César.* Rendez à *chacun ce qui lui est dû*, dit l'Apôtre, *le tribut au Prince, l'honneur, le respect à ceux à qui il appartient. Le Roi est le Ministre de Dieu, pour vous procurer votre bien : mais ſi vous faites le mal, en troublant le repos public, craignez ſa colere. Ce n'est pas ſans raison qu'il est armé du glaive : il est Ministre de Dieu, pour punir l'injuſtice & venger l'innocence.* Rom. 13.

Eh ! Qui êtes-vous, Messieurs, pour vous établir les Juges *du Ministre du Seigneur*? Prétendez-vous avec les Protestans & vos Philosophes modernes, assujettir votre Roi à l'Assemblée de la Nation, lui prescrire des Loix & le dépouiller de ſa ſouveraineté, pour vous en revêtir vous-mêmes ? Vous avez pu peut-être, dans les principes de la Monarchie, élire votre Souverain : mais, après l'avoir revêtu librement de l'Autorité Royale, elle

elle ne peut plus être entre vos mains. Il est Roi alors, Monarque, Souverain. Il n'a donc personne au-dessus de lui; il ne doit compte de sa conduite qu'à Dieu seul. Ce n'est donc point à vous, Messieurs, à régler ses droits.

Ce n'est point à vous, quelques efforts que vous fassiez pour exagérer votre grand nombre, à changer les formes établies pour le gouvernement de l'Etat. Il est sage: il a rendu la France plus florissante qu'aucuns des Empires qui l'environnent; il a été le sujet de leur admiration, peut-être même de leur jalousie. Le Peuple, dans ce Royaume, a senti lui-même le besoin qu'il avoit d'hommes éclairés, uniquement occupés de l'établissement des Loix & de leur exécution, afin qu'il pût avec sécurité s'occuper uniquement des travaux pénibles de l'Agriculture. Il s'est reposé sur les lumieres de ceux qui pouvoient avec plus de connoissances discuter ses intérêts.

En retranchant donc cette partie respectable de Citoyens, du nombre de ceux qui doivent avoir part à cette discussion, vous me permettrez de vous dire, Messieurs, que vos vingt-deux ou trois millions disparoissent entiérement, & votre Ordre se trouve réduit à cette classe de Citoyens, distinguée par ses lumieres & sa sagesse; mais qui ne surpassera pas en nombre celle de la Noblesse & de l'Eglise.

Au reste, Messieurs, le désordre des Empires ne doit pas être attribué à l'abus seul de la confiance accordée aux classes les plus éclairées, mais plutôt au libertinage de l'esprit & du cœur, à la dépravation des mœurs, à l'impiété, à l'irréligion, à l'esprit de révolte contre toute autorité légitime, contre la Divinité même. Et tous les malheurs dont nous sommes menacés, n'ont point d'autre source.

7o. Vous voulez encore que nous demandions avec vous la liberté de la presse; cela n'est pas nécessaire, vous l'avez prise de vous-même. Tout est rempli de libelles séditieux, outrageans, impies, sacrileges. Et tous ces libelles sont sortis de votre Ordre, Messieurs; vous n'avez cessé de répandre depuis six mois les calomnies les plus outrageantes, les satyres, les sarcasmes les plus piquans contre les deux Ordres de l'Eglise & de la Noblesse. Vous avez allumé le feu de la discorde, par des écrits empoisonnés, dans les quatre coins de la France. Enorgueillis de votre force prétendue, & du bon accueil que quelques demandes justes que vous aviez d'abord formées, ont obtenu au pied du Trône, vous vous êtes exaltés au point de ne plus connoître ni autorité, ni rang, ni distinction dans l'Etat; & sous le nom apparent d'égalité, vous avez cherché à rompre tous les liens de la subordination, si nécessaire pour le bonheur de la société.

Vous avez encore ajouté à ce désordre

le sacrilége, le blasphême. N'avez-vous pas répandu dans le public, des Litanies, des Homélies, des Prônes, des *Dies iræ*, des Messes, des Passions, &c., où vous avez indignement abusé des saintes écritures pour donner plus de poids à vos méchancetés, & accréditer cette aversion, cette haine, cette fureur avec laquelle vous vous déchaînez contre tous les ordres de l'état, qui sont au-dessus de vous? Ne répandez-vous pas encore, dans ce moment même, de nouveaux libelles contre la religion, contre les loix qu'elle prescrit? Les sacrements de Jesus-Christ, les Commandements de son Eglise, les régles même de notre foi, vous les attaquez, vous les sappez dans leurs fondements.... Et vous nous faites l'injure de nous appeller en société avec vous, pour demander la liberté de publier, par le moyen de la presse, de telles horreurs!

8°. Et voici, Messieurs, où vous dévoilez enfin le mystere. Vous criez à la vexation, à l'oppression, à la tyrannie, contre les grands, les nobles, les magistrats, le haut clergé, &c.; & pour les faire rentrer dans l'ordre de la justice, vous demandez à les dépouiller vous-mêmes. Il faut que le roi lui-même *vous remette ses droits*; que les seigneurs remettent également ceux qu'ils tiennent des héritages de leurs peres, ou qu'ils ont acquis à prix d'argent; que les magistrats se démettent de leurs charges, qu'ils ont

acquises néanmoins, & aux devoirs desquelles ils s'obligent de sacrifier leur temps, leur santé, leur vie même, pour l'utilité publique, &c. &c.; & cela, Messieurs, pour que vous soyez vous-mêmes revêtus de ces droits, de ces charges, de ces emplois! En vérité, Messieurs, votre désintéressement est admirable!

Je n'ai d'autre réponse à vous faire à cet article, sinon la fable de la Fontaine, intitulée : *La Tête & la Queue du Serpent.* (Voyez cette fable à la fin de cette lettre) Livre VII, Fable XVII.

Il est vrai, Messieurs, comme le dit un de vos écrivains, que nous avons tous la même origine. *Nous naissons les uns comme les autres dans la douleur. Notre enfance est la même. Nous sommes également exposés aux intempéries de l'air, aux maladies, à la mort. Arrivés à ce dernier terme, que nous reste-t-il de plus? Rien. Egaux au commencement, nous sommes égaux à la fin. La même terre couvre les uns & les autres. Que vous sert donc, Messieurs, dans votre court passage, de renverser l'ordre de la nature?* (Le fanal du tiers-état).

Le bien de la société demande de l'ordre. Cet ordre, d'après la corruption de la race humaine, exige qu'il y ait des rois, des princes, des ministres, des généraux d'armées, des colonels, des Capitaines, &c. &c., des magistrats, des juges subal-

ternes, des nobles, des roturiers, des ecclésiastiques, des séculiers, &c.; dans chacun de ces états, des supérieurs, des inférieurs, &c. Vous êtes raisonnables, Messieurs, & comment donc voulez-vous *renverser l'ordre de la nature*, en bouleversant généralement tous les ordres actuellement établis dans l'état? Ennuyés du second rang que vous occupez, vous voulez conduire, comme *la Queue du Serpent* de la Fontaine, prendre *la place de la Tête*. Mais ce nombreux peuple que vous voulez conduire, n'a-t-il pas à craindre que vous ne le précipitiez avec vous *dans le Styx ?*

Nous naissons tous égaux, il est vrai; mais nous devons notre existence au même créateur; nous dépendons tous d'un même maître souverain. Il a le droit d'établir tel ordre que sa sagesse voudra prescrire à ses enfants, à ses créatures. Il ordonne à chacune d'elles d'obéir à celui qu'il a préposé pour les conduire. Il choisit Moyse dans le peuple d'Israël; les prêtres dans la tribu de Lévi; les rois dans la tribu de Juda; il ordonna au peuple de leur être soumis.

Il nous commande également de rendre à César ce qui est à César. Il nous défend d'envier le bien & l'état de nos freres.

Et vous, Messieurs, vous *voulez régler les droits du Roi*, dépouiller vos freres

de leur propriété ! Ennuyés de l'état d'obéissance, vous voulez commander à votre tour : vous vous excitez l'un l'autre à la révolte contre l'autorité légitimement établie, pour vous en revêtir. Ainsi, vous *renversez l'ordre établi* de Dieu, l'ancienne constitution de la Monarchie, sous le beau nom d'une *régénération*, dont tout le fruit que vous vous promettez, est de vous élever sur sa ruine.

Non, Messieurs, je ne puis prendre part à tous vos projets : je répondrois mal au choix & à la confiance des supérieurs qui m'ont appellé à cet auguste Ministere, que vous appellez *sublime*, avec raison. Je m'écarterois des regles que ma Religion me prescrit. Semblable aux faux Prophetes, qui éprouverent la malédiction divine, j'annoncerois aux Peuples le bonheur & la paix, dont vous colorez toutes vos entreprises, tandis qu'elles ne me paroissent qu'une source de trouble & de confusion. Jérémie 6, V. 14.

Je dois donc vous dire, au contraire, avec le Prophete Isaïe : « Vous formez des desseins qui seront dissipés. Vous ordonnerez, ou vous promettrez des merveilles, qui tourneront à votre confusion. *Isaïe* 7, 10. Toutes vos démarches, vos invitations, vos conseils sont conspiration ou révolte. *Ibid.* 12. » Vous avez irrité le Seigneur, vous l'avez abandonné pour sacrifier aux Idoles, qui sont vos passions,

votre ambition, votre jalousie. « Vous avez abandonné la Religion & le Dieu de vos Peres; vous avez mis votre confiance dans des Chefs étrangers; vous avez adoré leurs Dieux au fond de votre cœur, & bientôt vous éleverez des Autels à vos Idoles. *Ibid.* 8, 6. *Ecoutez donc ce que dit le Seigneur*: L'impiété s'est allumée comme un feu dans ce Royaume; elle dévorera jusqu'aux ronces & aux épines... Toute la Terre ſera dans l'effroi, par la colere du Dieu des Armées.... Le frere n'épargnera pas ſon frere.... Manassé devorera Ephraïm; Ephraïm devorera Manassé: l'un & l'autre ſe ſouleveront contre Juda. *Ibid.* 9, 18. » Le Prophête pouvoit-il nous tracer un tableau plus exact de la cruelle ſituation où nous voyons la France entiere? La division, l'acharnement même, qui ſe prépare entre les trois Ordres de l'Etat, n'est-il pas désigné par cette fureur entre les Tribus d'Ephraïm & de Manassé, & de l'une & de l'autre contre celle de Juda? Et après avoir excité l'embrassement le plus désastreux entre votre Ordre & celui de la Noblesse, pouvons-nous nous flatter que celui de l'Eglise ſera respecté par les flammes? Nous ne nous attendons pas nous-mêmes, Messieurs, à être épargnés.

Hélas! le bras de Dieu est toujours étendu ſur nous: personne ne pense à appaiser ſa colere. Isaïe 9, 21. Au contraire, malgré l'état facheux des finances du Royaume, dont tout le monde con-

vient ; malgré la misere des Peuples, ſur laquelle chacun ſemble gémir, vous dites encore comme le Peuple de Samarie : *Nos maisons n'étoient que de briques ; mais nous allons les bâtir en pierres de taille ;* Ibid. V. 10. Vous ne parlez au Peuple que de bonheur, que des avantages que vous allez lui procurer.

Ah, Messieurs, plaise à ce Dieu jaloux, que vous ſemblez méconnoître, de détourner de dessus nos têtes les fléaux de désastre & de désolation, dont la présomption téméraire du peuple d'Israël fut accablée ! Josué, c. 24. Judic, 2, V. 11. Isaïe 8, V. 6 & ſuiv. C'est le ſeul objet des vœux que je fais pour vous & pour tout le Royaume. Laissez-nous du moins gémir, entre le Vestibule & l'Autel, ſur les désordres, l'impiété, l'irréligion, qui nous préparent tant de malheurs. N'enveloppez pas dans le tourbillon tumultueux, de *ces affaires politiques*, qui remplissent tous les esprits, des Ministres ſacrés, dont la confiance que vous leur témoignez, vous devient droit inutile.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant ſerviteur,
D. R., Curé de F.....

FABLE.

La Tête et la Queue du Serpent.

Le Serpent a deux parties,
Du Genre humain ennemies ;
Tête & Queue, & toutes deux
Ont acquis un nom fameux
Auprès des Parques cruelles ;
Si bien qu'autrefois entre elles,
Il ſurvint de grands débats
Pour le pas.
La Tête avoit toujours marché devant la Queue :
La Queue au Ciel s'en plaignit,
Et lui dit :
Je fais mainte & mainte lieue,
Comme il plaît à celle-ci.
Croit-elle que toujours j'en veuille uſer ainſi ?
Je ſuis ſon humble ſervante :
On m'a faite, Dieu merci,
Sa ſœur, & non ſa ſuivante :
Toutes deux de même ſang,
Traitez-nous de même ſorte :
Auſſi bien qu'elle je porte
Un poiſon prompt & puiſſant.
Enfin, voilà ma requête :
C'eſt à vous de commander
Qu'on me laiſſe précéder
A mon tour ma ſœur la Tête :

Je la conduirai ſi bien,
Qu'on ne ſe plaindra de rien.
Le Ciel eut pour ſes vœux une bonté cruelle.
Souvent ſa complaiſance a de méchants effets;
Il devroit être ſourd aux aveugles ſouhaits.
Il ne le fut pas lors; & la guide nouvelle,
Qui ne voyoit, au grand jour,
Pas plus clair que dans un four,
Donnoit tantôt contre un marbre,
Contre un paſſant, contre un arbre :
Droit aux ondes du Styx elle mena ſa ſœur.
Malheureux les Etats tombés dans ſon erreur!